

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2224-5 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Exercice 2022

RAPPEL DES OBLIGATIONS

Le présent rapport est établi en application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et/ou d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers ; ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. »

Il tient compte des textes les plus récents, à savoir :

- Le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux RPQS : modification de l'indicateur "indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux"

Est jointe également la note d'information de l'agence de l'eau (Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement).

→ Il complète le **contrôle financier** notamment exercé par la commission prévue à l'article R. 2222-3 du CGCT.

RAPPEL DE L'ORGANISATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La Communauté de Communes Pays des Herbiers exerce la compétence assainissement pour l'ensemble de son territoire, à savoir les communes de Beaurepaire, St Mars la Réorthe, St Paul en Pareds, Vendrennes, Mesnard la Barotière, Mouchamps, Les Epesses et Les Herbiers.

Le mode de gestion de l'intégralité des services est la délégation de service public (DSP) par affermage, réparti en différents contrats et opérateurs :

Communes	Gestionnaires	Date de début	Date de fin
Beaurepaire → CC			
St Mars la Réorthe → CC	SUEZ Eau France	01/01/2021	30/06/2024
St Paul en Pareds → CC	SUEZ Eau France		
Vendrennes → CC			
Mesnard la Barotière	SUEZ Eau France	01/07/2014	30/06/2024
Mouchamps	VEOLIA Eau	01/07/2014	31/12/2023
Les Epesses	VEOLIA Eau	01/04/2015	31/03/2025
Les Herbiers	VEOLIA Eau	01/01/2017	31/12/2028



RAPPEL DES PRINCIPALES EVOLUTIONS CONTRACTUELLES

Un avenant de prolongation de 6 mois a été passé pour le contrat de Mouchamps, afin de faire coïncider son échéance avec celles de Beaurepaire, St Mars la Réorthe, St Paul en Pareds et Mesnard la Barotière.

Une procédure de remise en concurrence de l'ensemble du périmètre (hormis celui des Herbiers) a été décidé en 2023.

CARACTERISTIQUES ET INDICATEURS DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis, sauf indication contraire, pour l'exercice ou au 31 décembre de l'exercice concerné par le rapport et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure le service d'assainissement (Annexes aux articles D. 2224-1, à -3).

1. Caractérisation technique du service

estimation du nombre d'habitants desservis sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales

Population totale des communes de la CC (INSEE 2020)	Population TOTALE : 31 037 habitants Population municipale : 30 226 Population comptée à part : 811
Population totale de Beaurepaire	2 495 (2 446 + 49)
Population totale de St Mars la Réorthe	1 029 (1 009 + 20)
Population totale de St Paul en Pareds	1 359 (1 324 + 35)
Population totale de Vendrennes	1 825 (1 779 + 46)
Population totale de Mesnard la Barotière	1 565 (1 538 + 27)
Population totale de Mouchamps	2 966 (2 923 + 43)
Population totale de Les Epesses	2 997 (2 941 + 56)
Population totale de Les Herbiers	16 801 (16 266 + 535)
Estimation du nombre d'habitants desservis	29 000 (sur la base d'un ratio moyen de 2,3 hab / logement)
Nombre d'abonnés total	12 579
Nombre d'abonnés à Beaurepaire	747
Nombre d'abonnés à St Mars la Réorthe	368
Nombre d'abonnés à St Paul en Pareds	496
Nombre d'abonnés à Vendrennes	623
Nombre d'abonnés à Mesnard la Barotière	613
Nombre d'abonnés à Mouchamps	915
Nombre d'abonnés à Les Epesses	1 349
Nombre d'abonnés à Les Herbiers	7 468
Nombre d'autorisation de déversement	13
Volumes facturés aux abonnés (m³)	1 142 012
Volumes facturés à Beaurepaire	63 435
Volumes facturés à St Mars la Réorthe	28 056
Volumes facturés à St Paul en Pareds	39 044
Volumes facturés à Vendrennes	50 759



Volumes facturés à Mesnard la Barotière	46 907
Volumes facturés à Mouchamps	66 775
Volumes facturés à Les Epesses	120 368
Volumes facturés à Les Herbiers	726 668
Date d'approbation du zonage	PLUI en cours pour l'ensemble de la CC
Étude diagnostique	Schéma directeur en cours d'élaboration

<u>Liste des autorisations de déversement ou conventions spéciales de déversement sur la communauté de communes :</u>

Les Herbiers:

Convention spéciale de déversement (Société Elivia) 22/06/2017

Convention spéciale de déversement (Société Ouest La Boulangère) 07/09/2018

Convention spéciale de déversement (Société Jeanneau) En Cours

Convention spéciale de déversement (EURALIS GASTRONOMIE) 21/12/2017

Les Epesses:

Convention spéciale de déversement (Ets Giffaud / Délices de Clobert) 17/05/2021

Saint-Paul en Pareds:

Convention spéciale de déversement (Minoterie PLANCHOT) 03/09/2020

Matières de vidange :

Convention de déversement des matières de vidanges (GIRAUD Environnement) 03/02/2021

Convention de déversement des matières de vidanges (ORTEC) 04/08/2021

Convention de déversement des matières de vidanges (SANITRA - SUEZ RV OSIS) 24/03/2017

Convention de déversement des matières de vidanges (PASQUIER) 24/03/2017

Convention de déversement des matières de vidanges (DURAND Vidanges) 02/02/2017

Convention de déversement des matières de vidanges (SARL ABA) 11/12/2019



Nombre d'abonnements et volumes assujettis

Le tableau suivant montre l'évolution du nombre d'abonnés au service d'assainissement collectif et du nombre de mètres-cubes assujettis :

	sujettis .	2021	2022
	Nombre abonnés TOTAL	12 378	12 579
	évolution n-1		+ 1,6%
Volumes facturés TOTAL		1 144 369	1 142 012
	conso moyenne / abonné	92,5	90,8
<u>e</u>	Nombre d'abonnés	713	747
Beaurepaire	évolution n-1		+ 4,8%
aur	Volume facturé	61 151	63 435
Be	conso moyenne par abonné	85,8	84,9
.	Nombre d'abonnés	366	368
ars rthe	évolution n-1		+ 0,5%
St Mars la Réorthe	Volume facturé	29 018	28 056
<i>σ</i> –	conso moyenne par abonné	79,3	76,2
_	Nombre d'abonnés	477	496
t Paul e Pareds	évolution n-1		+ 4,0%
St Paul en Pareds	Volume facturé	36 014	39 044
S	conso moyenne par abonné	75,5	78,7
es	Nombre d'abonnés	599	623
Vendrennes	évolution n-1		+ 4,0%
ndr	Volume facturé	49 051	50 759
Š	conso moyenne par abonné	81,9	81,5
<u>_a</u> _	Nombre d'abonnés	605	613
lesnard la Barotière	évolution n-1	+ 2,0%	+ 1,3%
lesn 3aro	Volume facturé	48 578	46 907
2 m	conso moyenne par abonné	80,3	76,5
sd	Nombre d'abonnés	918	915
hamps	évolution n-1	+ 0,3%	- 0,3%
Mouch	Volume facturé	69 335	66 775
Š	conso moyenne par abonné	75,0	73,0
(n	Nombre d'abonnés	1 326	1 349
Les	évolution n-1	+ 3,9%	+ 1,7%
L Epe	Volume facturé	111 401	120 368
	conso moyenne par abonné	84,0	89,2
(0	Nombre d'abonnés	7 374	7 468
Les	évolution n-1	+ 2,2%	+ 1,3%
Her	évolution n-1 Volume facturé		726 668
	conso moyenne par abonné	100,3	97,3

<u>Identification des ouvrages d'épuration et du linéaire de réseau</u>

Les eaux usées sont traitées par des ouvrages d'épuration avant rejet dans le milieu naturel. Leurs caractéristiques sont les suivantes :

Il est rappelé que l'article L2224-8 du Code général des Collectivités Territoriales fixe 2013 comme échéance pour l'établissement du schéma d'assainissement collectif, devant comprendre un descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de traitement.

TOTAL périmètre future DSP	8 communes
Postes de refoulement	49 PR
	17 stations d'épuration – 38 460 EH
Traitement	. 5 STEP boues activées
	. 5 FPR
	. 2 lagunes
	.5 filtres coco
Pácasu 224 0 km	209 800 ml en gravitaire séparatif
Réseau – 234,9 km	25 108 ml de refoulement séparatif

BEAUREPAIRE	STEP de Beaurepaire (2008)
Capacité de l'ouvrage	108 kg/j DBO ₅ soit 1 800 EH
Prescription de rejets	Rejet : ruisseau de la Poisotière, affluent de Grande Maine
	Récépissé de déclaration n°07/0011 du 12 janvier 2007
Postes de relèvement	1 poste de relèvement
Réseau – 12,1 km	11 912 ml en gravitaire séparatif 224 ml de refoulement séparatif

ST MARS LA REORTHE	Lagune Bas du Bourg Route des Herbiers (2014)	
Capacité de l'ouvrage	66 kg/j DBO₅ 165 m³/j soit 1 100 EH	
Prescription de rejets	Rejet : ruisseau du Petit Lay	
	Récépissé de déclaration n°85-2011-00242 du 1er octobre 2012	
Postes de relèvement	1 poste de relèvement	
Réseau – 6,5 km	6 274 ml en gravitaire séparatif 171 ml de refoulement séparatif	

ST PAUL EN PAREDS	FPR Route de St Prouant (2007)	
Capacité de l'ouvrage	66 kg/j DBO₅ 165m³/j	soit 1 100 EH
Prescription de rejets	Rejet : ruisseau de la Proutière, a	ffluent du Petit Lay
Prescription de rejets	Récépissé de déclaration n°06/04	27 du 5 octobre 2006



document établi avec le concours de

ST PAUL EN PAREDS	FPR La Proutière (2020)
Capacité de l'ouvrage	4,5 kg/j DBO ₅ 11 m³/j soit 75 EH
Prescription de rejets	Rejet : Ruisseau de la Proutière
Postes de relèvement	3 postes de relèvement
Réseau – 9,5 km	8 104 ml en gravitaire séparatif 1 383 ml de refoulement séparatif

VENDRENNES	STEP Bourg (2018)
Capacité de l'ouvrage	105 kg/j DBO ₅ 460 m³/j soit 1 750 EH
Prescription de rejets	Rejet : ruisseau du Vendrenneau affluent de la Petite Maine
Prescription de rejets	Récépissé de déclaration n°85-2015-00577 du 16 décembre 2015
VENDRENNES	FPR Guierche (2016)
Capacité de l'ouvrage	23 kg/j DBO ₅ 46 à 60 m³/j soit 385 EH
Prescription de rejets	Rejet : noue végétalisée puis ruisseau du Fondion
	Récépissé de déclaration n°85-2014-00546 du 19 novembre 2014
Postes de relèvement	3 postes de relèvement
Réseau – 12,8 km	12 071 ml en gravitaire séparatif + 195 ml intérieur STEP Guierche 485 ml de refoulement séparatif plus de réseau UNITAIRE depuis 2021

MESNARD LA BAROTIERE	Lagune Bourg Route de St Fulgent (2005)	
Capacité de l'ouvrage	54 kg/j DBO₅ 135 m³/j soit 900 EH	
Prescription de rejets	Rejet : ruisseau de Longuenais	
	Récépissé de déclaration n°1904/03/510 du 3 décembre 2003	
MESNARD LA BAROTIERE	FPR La Tricherie (2009)	
Capacité de l'ouvrage	9 kg/j DBO₅ 22 m³/j soit 150 EH	
Prescription de rejets	Rejet : ruisseau l'Etang de la Tricherie	
Postes de relèvement	4 postes de relèvement	
Réseau – 10,2 km	8 490 ml en gravitaire séparatif 1 748 ml de refoulement séparatif	

MOUCHAMPS	STEP St Fiacre (2010)
Capacité de l'ouvrage	180 kg/j DBO ₅ soit 3 000 EH
Prescription de rejets	Rejet : Le Petit Lay
	Récépissé de déclaration n°85-2008-00178 du 13 mai 2008
Postes de relèvement	5 postes de relèvement
Réseau – 18,2 km	16 434 ml en gravitaire séparatif



1 749 ml de refoulement séparatif

LES EPESSES	STEP Les Trois Chênes (1994) → nouvelle STEP en projet	
Capacité de l'ouvrage	150 kg/j DBO₅ 375 m³/j soit 2 500 EH	
Dragariation de rejete	Rejet : ruisseau Le Moulevreau puis Sèvre Nantaise	
Prescription de rejets	Arrêté n°93-DAD/2-68 du 26 mars 1993	
Postes de relèvement	11 postes de relèvement	
Réseau – 27,4 km	23 251 ml en gravitaire séparatif 3 955 ml de refoulement séparatif 219 ml de gravitaire UNITAIRE	

LES HERBIERS	STEP La Dignée (1993)	
Capacité de l'ouvrage	1 500 kg/j DBO₅ 5 024 m³/j	soit 25 000 EH
Prescription de rejets	Rejet : La Grande Maine Arrêté du 18 septembre 1991	
LES HERBIERS	FPR La Pillaudière (2007)	
Capacité de l'ouvrage	18 kg/j DBO₅ 45 m³/j	soit 300 EH
Prescription de rejets	Rejet : Petit Lay Arrêté du 22 décembre 2006	
LES HERBIERS	Filtre coco Belletière	
Capacité de l'ouvrage	4,5 kg/j DBO₅ 11 m³/j	soit 75 EH
Prescription de rejets	Rejet : Ruisseau du Grand Ry	
LES HERBIERS	Filtre coco Bois Joly d'Ardelay	
Capacité de l'ouvrage	5,4 kg/j DBO₅ 14 m³/j	soit 90 EH
Prescription de rejets	Rejet : Le Petit lay	
LES HERBIERS	Filtre coco Salmondière	
Capacité de l'ouvrage	5,4 kg/j DBO₅ 14 m³/j	soit 90 EH
Prescription de rejets	Rejet : fossé	
LES HERBIERS	Filtre coco Sérit	
Capacité de l'ouvrage	4,8 kg/j DBO₅ 12 m³/j	soit 80 EH
Prescription de rejets	Rejet : La Grande Maine	
LES HERBIERS	Filtre coco Goupillère	
Capacité de l'ouvrage	4,8 kg/j DBO₅ 12m³/j	soit 80 EH
Capacité de l'ouvrage		soit 80 EH



Prescription de rejets	Rejet : La Grande Maine
LES HERBIERS	Filtre La Jonchère
Capacité de l'ouvrage	7,2 kg/j DBO₅ 18 m³/j soit 120 EH
Prescription de rejets	Rejet : Ruisseau de la Guimenière
Postes de relèvement	21 postes de relèvement
Réseau – 138 km	122 705 ml en gravitaire séparatit 15 375 ml de refoulement séparatit



L'épuration des eaux usées conduit à la production de boues. Le tableau ci-dessous synthétise sur plusieurs années les indicateurs sur les boues évacuées :

	2018	2019	2020	2021	2022
BEAUREPAIRE - STEP					
Boues produites (m³)	5 792	-	-	2 713	2 613
Matières sèches produites (t)	19,9	19,7	15,5	21,0	17,9
Boues évacuées (t)	100	-	-	-	41,8
Matières sèches évacuées (t)	15,2	24,7	27,9	-	7,6
ST MARS LA REORTHE – Lagune Bourg					
Boues produites (t)	-	-	-	-	-
Matières sèches évacuées (t)	-	-	-	-	-
ST PAUL EN PAREDS					
- FPR St Paul					
Boues produites (t)	-	-	-	-	-
Matières sèches évacuées (t)	Aucune é	vacuation	depuis 200	07	
- FPR La Proutière					
Boues produites (t)	-	-	-	-	-
Matières sèches évacuées (t)	Aucune é	vacuation	depuis 202	20	
VENDRENNES					
- STEP Bourg	→ compo	ostage			
Boues produites (t)	674	2 806	2 495	1 957	2 031
Matières sèches produites (t)	3,2	4,6	16,0	21,3	19,1
Boues évacuées (t)	-/	138	107	120	143
Matières sèches évacuées (t)	7,1	13,8	15,0	15,6	21,2
- FPR Guierche					
Boues produites (t)	-	-	-	-	-
Matières sèches évacuées (t)	Aucune é	vacuation	depuis 20'	14	
MESNARD LA BAROTIERE					
- Lagune Bourg	→ curage	bassin 1	prévu en 2	023 (SUEZ)	
Boues évacuées (t)	Aucune é	vacuation	depuis 20	08 – lagune	de 2005
- FPR La Tricherie					
Boues produites (t)	-	-	-	-	-
Matières sèches évacuées (t)	-	-	-	-	-
MOUCHAMPS – STEP St Fiacre	→ filière	boues : FP	R		
Boues produites (m³)	4 854	5578	6062	9 089	8 911
Matières sèches produites (t)	24,6	28,4	40,7	39,0	19,1
Boues évacuées (t)	87,5	_	_	-	_
Matières sèches évacuées (t)	64,8	-	76,8	-	-
LES EPESSES – STEP Les 3 Chênes					
Boues produites (m³)	4 158	4623	5320	5414	5 167



Matières sèches produites (t)	23,5	39,8	44,9	34,3	36,6
Boues évacuées (t)	620	701	630	741	795
- valorisation agricole (t)	620	701	495	530	606
- vers unité de méthanisation (t)	-	-	135	211	189
Matières sèches évacuées (t)	31,7	41,5	34,6	44,8	36,6
- valorisation agricole (tMS)	31,7	41,5	26,7	32,9	26,6
- vers unité de méthanisation (tMS)	-	-	7,9	11,9	10,0
LES HERBIERS – STEP La Dignée	→ le RAD n	e mentionne	pas les évacu	ations en con	npostage
Boues produites (m3)	25 221	37 604	36 165	39 327	40 543
Matières sèches produites (t)	315,2	370,0	397,0	343,2	309,6
Boues évacuées (t)	Ancienne filière boues liquides 704				704
Matières sèches évacuées (t) –	316,0	305,0	312,0	403,4	309,6
- valorisation agricole (t)	316	305	141,1	116,8	309,6
- compostage (t)			170,9	286,5	

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration

Une filière boues est dite conforme si et seulement si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur et si la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon sa taille.

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation =

 $\frac{\textit{TMS admis par une filière conforme}}{\textit{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100$

taux = 100%



2. Tarification de l'eau et recettes du service

présentation générale des modalités de tarification de l'eau et des frais d'accès au service ; références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant les tarifs de l'eau et des autres prestations facturées aux abonnés

→ L'harmonisation progressive des tarifs est prévue sur le territoire jusqu'en 2028, date de fin du dernier contrat existant avec les délégataires.

Présentation d'une facture d'assainissement

Le tableau suivant présente l'évolution pluriannuelle de la facture d'assainissement. Le niveau de détail du tableau a pour objectif de présenter chaque composante d'une facture de 120 m³ payée par l'usager.

Le tableau est complété par l'indication de l'évolution d'une année sur l'autre et sur la part, en euros TTC de la partie fixe de la facture.

BEAUREPAIRE	Facture 2021	Facture 2022	Facture 2023
Part du délégataire			
Délégataire : part fixe	20,00	20,59	21,33
Délégataire : part variable	0,4310	0,4440	0,4600
Part collectivité			
Collectivité : part fixe	15,00	15,00	15,00
Collectivité : part variable	1,2550	1,2550	1,2550
Taxes et redevances			
Modern. réseaux (AELB)	0,15	0,16	0,16
Facture			
Total HT pour 120 m ³	255,32	258,67	261,33
TVA (10%)	25,53	25,87	26,13
Total TTC pour 120 m ³	280,85	284,54	287,46
Évolution n / n-1		+ 1,3%	+ 1,0%
Dont partie fixe TTC	38,50	39,15	39,96
Prix TTC au m ³	2,34	2,37	2,40

ST MARS LA REORTHE	Facture 2021	Facture 2022	Facture 2023
Part du délégataire			
Délégataire : part fixe	20,00	20,59	21,33
Délégataire : part variable	0,4310	0,444	0,4600
Part Collectivité			
Collectivité : part fixe	15,00	15,00	15,00
Collectivité : part variable	0,7550	0,7550	0,7550
Taxes et redevances			
Modern. réseaux (AELB)	0,15	0,16	0,16



Facture			
Total HT pour 120 m ³	195,32	198,67	201,33
TVA (10%)	19,53	19,87	20,13
Total TTC pour 120 m ³	214,85	218,54	221,46
Évolution n / n-1		+ 1,7%	+ 1,3%
Dont partie fixe TTC	38,50	39,15	39,96
Prix TTC au m ³	1,79	1,82	1,85

ST PAUL EN PAREDS	Facture 2021	Facture 2022	Facture 2023
Part du délégataire			
Délégataire : part fixe	20,00	20,59	21,33
Délégataire : part variable	0,4310	0,444	0,4600
Part Collectivité			
Collectivité : part fixe	20,00	20,00	20,00
Collectivité : part variable	1,15	1,15	1,15
Taxes et redevances			
Modern. réseaux (AELB)	0,15	0,16	0,16
Facture			
Total HT pour 120 m ³	247,72	251,07	253,73
TVA (10%)	24,77	25,11	25,37
Total TTC pour 120 m ³	272,49	276,18	279,10
Évolution n / n-1		+ 1,4%	+ 1,1%
Dont partie fixe TTC	44,00	44,65	45,46
Prix TTC au m ³	2,27	2,30	2,33

VENDRENNES	Facture 2021	Facture 2022	Facture 2023
Part du délégataire			
Délégataire : part fixe	20,00	20,59	21,33
Délégataire : part variable	0,4310	0,444	0,4600
Part Collectivité			
Collectivité : part fixe	30,00	30,00	30,00
Collectivité : part variable	1,3750	1,3750	1,3750
Taxes et redevances			
Modern. réseaux (AELB)	0,15	0,16	0,16
Facture			
Total HT pour 120 m ³	284,72	288,07	290,73
TVA (10%)	28,47	28,81	29,07



Total TTC pour 120 m ³	313,19	316,88	319,80
Évolution n / n-1		+ 1,2%	+ 0,9%
Dont partie fixe TTC	55,00	55,65	56,46
Prix TTC au m ³	2,61	2,64	2,67

MESNARD LA BAROTIERE	Facture 2021	Facture 2022	Facture 2023
Part du délégataire			
Délégataire : part fixe	16,02	16,88	18,59
Délégataire : part variable	0,4330	0,4560	0,5020
Part collectivité			
Collectivité : part fixe	32,61	32,61	32,61
Collectivité : part variable	1,20	1,20	1,20
Taxes et redevances			
Modern. réseaux (AELB)	0,15	0,16	0,16
Facture			
Total HT pour 120 m ³	262,59	167,41	174,64
TVA (10%)	26,26	26,74	27,46
Total TTC pour 120 m ³	288,85	294,15	302,10
Évolution n / n-1		+ 1,8%	+ 2,7%
Dont partie fixe TTC	53,49	54,44	56,32
Prix TTC au m ³	2,41	2,45	2,52

MOUCHAMPS	Facture 2021	Facture 2022	Facture 2023
Part du délégataire			
Délégataire : part fixe	27,04	28,13	29,96
Délégataire : part variable	0,6275	0,6526	0,6951
Part collectivité			
Collectivité : part fixe	29,00	29,00	29,00
Collectivité : part variable	1,20	1,20	1,20
Taxes et redevances			
Modern. réseaux (AELB)	0,15	0,16	0,16
Facture			
Total HT pour 120 m ³	293,34	298,64	305,57
TVA (10%)	29,33	29,86	30,56
Total TTC pour 120 m ³	322,67	328,51	336,13
Évolution n / n-1		+ 18%	+ 2,3%
Dont partie fixe TTC	61,64	62,84	64,86



Prix TTC au m ³	2,69	2,74	2,80
----------------------------	------	------	------

LES EPESSES	Facture 2021	Facture 2022	Facture 2023
Part du délégataire			
Délégataire : part fixe	35,01	35,76	36,87
Délégataire : part variable	0,6679	0,6822	0,7033
Part Collectivité			
Collectivité : part fixe	30,00	30,00	30,00
Collectivité : part variable	0,77	0,77	0,77
Taxes et redevances			
Modern. réseaux (AELB)	0,15	0,16	0,16
Facture			
Total HT pour 120 m ³	255,56	259,22	262,87
TVA (10%)	25,56	25,92	26,29
Total TTC pour 120 m ³	281,12	285,15	289,15
Évolution n / n-1		+ 1,4%	+ 1,4%
Dont partie fixe TTC	71,51	72,34	73,56
Prix TTC au m ³	2,34	2,38	2,41

LES HERBIERS	Facture 2021	Facture 2022	Facture 2023
Part du délégataire			
Délégataire : part fixe		32,50	32,50
Délégataire : part variable		0,7733	0,8446
Part Collectivité			
Collectivité : part fixe		1	-
Collectivité : part variable		1,02	1,02
Taxes et redevances			
Modern. réseaux (AELB)	0,15	0,16	0,16
Facture			
Total HT pour 120 m ³		266,90	278,45
TVA (10%)		26,69	27,85
Total TTC pour 120 m ³		293,59	306,30
Évolution n / n-1			+ 4,3%
Dont partie fixe TTC		35,75	39,05
Prix TTC au m ³		2,45	2,55



Montants des recettes d'exploitation liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés

Les montants présentés ci-dessous sont ceux perçus, d'une part par le Délégataire au titre de l'exécution de sa mission et des travaux annexes, et d'autre part par la Collectivité au titre de la redevance.

- « Exploitation » : recettes issues de la vente d'eau
- « *Travaux* » : recette du Délégataire issues des travaux en application du bordereau contractuel, dont principalement les nouveaux branchements
- « Autres » : autres recettes dont en particulier celles provenant de l'application du règlement du service (frais d'ouverture ou fermeture, gestion des impayés ...)

CC HERBIERS TOTAL	Recettes 2021		Recettes 2022	
	Redevances Cte Aff:		Redevances Cte Aff:	
Produits	Redevances CARE:	1 123 155 €	Redevances CARE :	1 166 923 €
nets Délégataire	Travaux :	47 965 €	Travaux :	60 518 €
Délégataire	Autres :	123€	Autres :	9 961 €
	Données Cte Aff :		Données Cte Aff :	
	Données CARE :	1 324 355 €	Données CARE :	1 381 124 €
Produits	Redev. CA :	1 258 194 €	Redev. CA :	1 300 005 €
nets Collectivité	PFAC :	131 840 €	PFAC :	114 035 €
Collectivite	Boues / Imports (MDV):	16 637 €	Boues / Imports (MDV) :	73 954 €
	Travaux / Subventions :	292 130 €	Travaux / Subventions :	103 051 €
Total collectivité		1 698 801 €		1 591 045 €

Contrat CC HERBIERS : Beaurepaire - St Mars la Réorthe - St Paul en Pareds - Vendrennes

	Recettes 2021		Recettes 202	2
	Redevances Cte Aff :		Redevances Cte Aff:	
Produits nets	Redevances CARE :	120 562 €	Redevances CARE :	115 061 €
Délégataire	Travaux :	8 207 €	Travaux :	16 411 €
	Autres :	-	Autres :	-
	Données Cte Aff :		Données Cte Aff :	
Produits nets	Données CARE :	255 927 €	Données CARE :	258 695 €
Collectivité	Redev. CA:		Redev. CA:	
	PFAC :		PFAC :	

→ les recettes affichées par le délégataire sont cohérentes avec l'assiette de facturation. Il serait intéressant de disposer du détail par commune.



MESNARD LA BAROTIERE	Recettes 2021		Recettes 2022	
Produits nets Délégataire	Redevances Cte Aff : Redevances CARE : Travaux :	23 690 € 5 886 €	Redevances Cte Aff : Redevances CARE : Travaux :	25 012 € 2 320 €
	Autres :	-	Autres :	
Produits nets	Données Cte Aff : Données CARE :	77 278 €	Données Cte Aff : Données CARE :	75525
Collectivité	Redev. CA:		Redev. CA:	
	PFAC :		PFAC :	

→ les recettes du délégataire semblent sous-estimées par rapport aux calculs théoriques ; ce contrôle relève de la commission de contrôle des finances.

MOUCHAMPS	Recettes 202	1	Recettes 2022	2
Produits nets	Redevances Cte Aff : Redevances CARE :	68 621 €	Redevances Cte Aff : Redevances CARE :	69 535 €
Délégataire	Travaux :	9 469 €	Travaux :	1 198 €
	Autres :	61 €	Autres :	959€
	Données Cte Aff :		Données Cte Aff :	
Produits nets	Données CARE :	108 958 €	Données CARE :	106 853 €
Collectivité	Redev. CA:		Redev. CA:	
	PFAC :		PFAC :	

→ les recettes affichées sont tout à fait cohérentes avec l'assiette de facturation.

LES EPESSES	Recettes 2021		Recettes 2022	2
Produits nets Délégataire	Redevances Cte Aff : Redevances CARE : Travaux :	120 374 € 1 345 €	Redevances Cte Aff : Redevances CARE : Travaux :	122 150 € 4 478 €
	Autres :	-	Autres :	-
Produits nets Collectivité	Données Cte Aff : Données CARE : Redev. CA :	100 632 €	Données Cte Aff : Données CARE : Redev. CA :	145 904 €
	PFAC :		PFAC :	

→ les recettes affichées correspondent aux calculs théoriques, avec toutefois, concernant la collectivité, un rattrapage en 2022 du décalage de 2021 où les reversements sont nettement inférieurs aux calculs.



LES HERBIERS	Recettes 2021		Recettes 2022	2
Produits nets	Redevances Cte Aff : Redevances CARE :	789 908 €	Redevances Cte Aff : Redevances CARE :	835 165 €
Délégataire	Travaux :	23 058 €	Travaux :	36 111 €
	Autres :	62€	Autres :	9 002 €
Produits nets Collectivité	Données Cte Aff : Données CARE : Redev. CA :	781 560 €	Données Cte Aff : Données CARE : Redev. CA :	794 147 €
	PFAC :		PFAC :	

[→] pour 2022 les recettes du délégataire sont supérieures aux calculs théoriques en lien avec l'assiette de facturation. C'est l'inverse pour la collectivité ; ce contrôle relève de la commission de contrôle des finances.



3. Indicateurs de performance

taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées $=\frac{nombre\ d'abonnés desservis}{nombre\ d'abonnés\ potentiels} \times 100$

taux évalué à 98%

<u>Commentaire</u>: selon le RPQS2021, "le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est d'environ 98% des abonnés potentiels. Les 2% restants correspondent à quelques villages du territoire qui, bien que faisnat partie du zonage d'assainissement, ne sont pas raccordés pour des raisons techniques ou financières. On peut citer: La Tranchelandière à Mouchamps, La Tisonnière et La Chabossière aux Herbiers ou Le Domaine aux Epesses.

Un zonage d'assainissement dans le cadre du PLUI est actuellement en cours et permettra d'affiner ce chiffre."

A titre indicatif, 93% des immeubles du territoire sont raccordés au service assainissement collectif.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Il est rappelé que les informations permettant de calculer cet indicateur ne sont plus les mêmes à compter de l'exercice 2013. Ceci empêchant toute comparaison avec les exercices précédents.

Cet indice, s'il est égal à 40 points ou plus, traduit l'existence du descriptif détaillé du réseau exigé par la réglementation au 31/12/2013, soit à compter de l'exercice 2013.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

Lu vuicu	r de cel maice est comprise entre o et 100, avec le bareme suivant .			
0	absence de plans du réseau			
10	existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (PR, DO) et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement du réseau	1		
15	existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (en l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée)			
Les 15	points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points "inventaire des réseaux" suivants :			
Inventa	nire des réseaux (30 points) :			
+10	les 2 conditions doivent être remplies : existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage défini, de la précision des informations cartographiques et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux , informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations + la procédure de mise à jour du plan des réseaux ci-dessus est complétée en y intégrant la mise à jour de cet inventaire	2		
+ 1 à + 5	lorsque les matériaux et les diamètres sont connus pour la moitié du linéaire total, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire : connus pour 60 à 69,9% du linéaire = + 1pt ; connus pour 70 à 79,9% du linéaire = +2 pts ; ; connus pour au moins 95% du linéaire = + 5pts	3		
+ 10	l'inventaire des réseaux mentionne, pour au moins 50% du linéaire total, la date ou la période de pose	4		
+1à +5	un point supplémentaire attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire : connus pour 60 à 69,9% du linéaire = +1pt ; connus pour 70 à 79,9% du linéaire = +2pts ; ; connus pour au moins 95% du linéaire = +5pts	5		
Au mo	ins 40 des 45 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points "éléments du rés	seau et		
interventions" suivants :				
Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 points) :				
+10	le plan des réseaux précise l'altimétrie des canalisations pour la moitié au moins du linéaire total	6		
+1à +5	un point supplémentaire attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire : connus pour 60 à 69,9% du linéaire = +1pt ; connus pour 70 à 79,9% du linéaire = +2pts ; ; connus pour au moins 95% du linéaire = +5pts	7		



+10	localisation et description des ouvrages annexes (PR, déversoirs)	8
+10	existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modification, la mise à jour est considérée comme effectuée)	9
+ 10	le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements entre deux regards de visite sur chaque tronçon du réseau	10
+ 10	l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	11
+ 10	mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation, avec les dates des inspections de l'état des réseaux (caméra) et les réparations ou travaux effectués ensuite	12
+ 10	mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	13

1	CC Herbiers
2	Beaurepaire
3	St Mars la Réorthe
4	St Paul en Pareds
5	Vendrennes
6	Mesnard la Barotière
7	Mouchamps
8	Les Epesses
9	Les Herbiers

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1 - plan mis à jour	15					15	15	15	15
2 - diamètre matériaux	10					10	10	10	10
3 - % suppl.	1 (69%)					2 (73%)	5 (97%)	2 (79%)	2 (78%)
4 - âge cana	10					10	0	0	10
5 - % suppl.	2 (78%)					0 (59%)	0	0	4
6 - altimétrie	10					0	0	0	10
7 - % suppl.	1 (67%)					0	0	0	0
8 - ouvrages annexes	10					0	0	0	10
9 - inventaire électroméca.	10					0	0	0	10
10 - nbre branchmts	0					0	0	0	0
11 - interv. localisées	10					0	0	0	10
12 - enquête et auscult.	0					0	0	0	0
13 - prog. réhébilit.	0					0	0	0	10
Total	38					37	30	27	91

<u>Commentaire</u> : il existe une forte marge de progrès dans la connaissance du réseau, diamètres et matériaux et également âge ou période de pose.



Les Grenelles de l'Environnement et le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 imposent depuis le 31 décembre 2013 la réalisation d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif, et, pour l'eau potable, un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution.

Le décret impose que les plans des réseaux mentionnent la localisation des dispositifs généraux de mesures et qu'ils soient complétés d'un inventaire des réseaux comprenant la mention des linéaires de canalisations, la mention de l'année ou, à défaut de la période de pose, la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement (guichet unique), la précision des informations cartographiques ainsi que les informations disponibles sur les matériaux utilisés et les diamètres des canalisation.

Attention : l'Agence de l'Eau peut conditionner l'octroi de subventions ou la majoration de taux de redevances en fonction du niveau de respect de ces nouvelles obligations.



Conformité de la collecte des effluents, des équipements d'épuration et de la performance des <u>ouvrages d'épuration</u>

Ces indicateurs - de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) - s'appliquant uniquement aux stations de traitement ou aux réseaux de collecte des eaux usées collectant une charge supérieure à 2000 EH, s'obtiennent auprès des services de la Police de l'Eau l'année. A ce jour ces derniers ne se sont pas prononcés sur la conformité 2022. C'est donnée ne sont donc qu'un avis.

(hors suivi milieu récepteur le cas échéant : pas de données)

BEAUREPAIRE		
Station d'épuration Beaurepaire – 1 800 EH	Conformité	
Conformité de la collecte	sans objet	
Conformité des équipements	CONFORME	
Conformité de la performance	100% (sur 2 bilans)	
→ 2 bilans par an	CONFORME	

ST MARS LA REORTHE		
Lagune St Mars la Réorthe – 1 100 EH	Conformité	
Conformité de la collecte	sans objet	
Conformité des équipements	CONFORME	
Conformité de la performance	100% (sur 2 bilans)	
→ 2 bilans par an	CONFORME	

ST PAUL EN PAREDS			
FPR St Paul en Pareds – 1 100 EH	Conformité		
Conformité de la collecte	sans objet		
Conformité des équipements	CONFORME		
Conformité de la performance	100% (sur 2 bilans)		
→ 2 bilans par an	CONFORME		

FPR La Proutière (St Paul en Pareds) – 75 EH	Conformité
Conformité de la collecte	sans objet
Conformité des équipements	CONFORME
Conformité de la performance → 1 bilan tous les 2 ans	Pas de bilan en 2022

VENDRENNES			
STEP Bourg (Vendrennes) – 1 750 EH	Conformité		
Conformité de la collecte	sans objet		
Conformité des équipements	CONFORME		
Conformité de la performance	100% (sur 3 bilans)		
→ 2 bilans par an	CONFORME		

FPR Guierche (Vendrennes) – 385 EH	Conformité
Conformité de la collecte	sans objet
Conformité des équipements	CONFORME
Conformité de la performance → 1 bilan tous les 2 ans	Pas de bilan en 2022



MESNARD LA BAROTIERE		
Lagune Bourg (Mesnard la Barotière) – 900 EH	Conformité	
Conformité de la collecte	sans objet	
Conformité des équipements	CONFORME	
Conformité de la performance	100% (sur 1 bilan)	
→ 1 bilan par an	CONFORME	

FPR Tricherie (Mesnard la Barotière) – 150 EH	Conformité
Conformité de la collecte	sans objet
Conformité des équipements	CONFORME
Conformité de la performance → 1 bilan complet tous les 2 ans	100% (sur 1 bilan) CONFORME

MOUCHAMPS			
STEP St Fiacre (Mouchamps) – 3 000 EH	Conformité		
Conformité de la collecte	Sans objet		
Conformité des équipements	CONFORME		
Conformité de la performance	100%(sur 12 bilans)		
→ 4 bilans complets par an + 8 bilans MES, DCO et DBO ₅	CONFORME		

LES EPESSES			
STEP Les 3 Chênes (Les Epesses) – 2 500 EH	Conformité		
Conformité de la collecte	Sans objet		
Conformité des équipements	CONFORME travaux en cours sur 2022/2023 pour mise à jour de l'autosurveillance		
Conformité de la performance → 4 bilans complets par an + 8 bilans MES, DCO et DBO ₅	60% (4 bilans NC) NON-CONFORME Travaux en cours pour nouvelle station sur 2022/2023		

LES HERBIERS			
STEP La Dignée (Les Herbiers) – 25 000 EH	Conformité		
Conformité de la collecte	NON-CONFORME		
	CONFORME travaux en cours sur		
Conformité des équipements	2022/2023 pour mise à jour de		
	l'autosurveillance		
Conformité de la performance	100% (sur 12 bilans)		
→ 12 bilans complets par an + 12 bilans MES, DCO et DBO₅	CONFORME		

→ il existe 2 trop-pleins sur PR, celui du poste Aumarière est déclaré et équipé d'un débitmètre électromagnétique. Celui du PR Les Peux, déclaré également, est en cours d'instrumentation.



FPR La Pillaudière (Les Herbiers) – 300 EH	Conformité
Conformité de la collecte	sans objet
Conformité des équipements	CONFORME
Conformité de la performance → 1 bilan complet tous les 2 ans	

Filtre coco Belletière (Les Herbiers) – 75 EH	Conformité
Conformité de la collecte	sans objet
Conformité des équipements	CONFORME
Conformité de la performance → 1 bilan complet tous les 2 ans	Sans objet

Filtre coco Bois Joly d'Ardelay (Les Herbiers) – 90 EH	Conformité	
Conformité de la collecte	sans objet	
Conformité des équipements	CONFORME	
Conformité de la performance → 1 bilan complet tous les 2 ans	Sans objet	

Filtre coco Salmondière (Les Herbiers) – 90 EH Conformité	
Conformité de la collecte	sans objet
Conformité des équipements	CONFORME
Conformité de la performance → 1 bilan complet tous les 2 ans	Sans objet

Filtre coco Sérit (Les Herbiers) – 80 EH	Conformité	
Conformité de la collecte	sans objet	
Conformité des équipements	CONFORME	
Conformité de la performance → 1 bilan complet tous les 2 ans	Sans objet	

Goupillère – 80 EH	Conformité
Conformité de la collecte	sans objet
Conformité des équipements	CONFORME
Conformité de la performance	
→ 1 bilan complet tous les 2 ans	Sans objet
RSDE (substances dangereuses)	Étude en cours

4. Financement des investissements

Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire

montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement des travaux

Montant des travaux : 2 971 670 € :

2 125 628 € - STEP Les Epesses + Autosurveillance ccph + AMO step

Les Epesses

+ 5 347€ - extension réseau

+ 840 695€ - réseau existant : rue de la colonne/stade/providence aux Epesses ; rue du calvaire à Mesnard la Barotière ; rue de la Maine à

Beaurepaire ; Rue de l'église et du Beignon à Mouchamps.

Subvention : 31 383,67 €

Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette au cours du dernier exercice

Encours dette : 1 769 565,97 €

Annuité : 110 971,44 € capital + 35 561,29 € intérêts

(Annuité 2022 = 146 532,73 €)

Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

Amortissement : 728 582,30 €

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager

Les propositions d'améliorations du délégataire sont les suivantes :

Les Herbiers

Référence Fiche	Localisation	Description	
891_2017_01	STEP_Les Herbiers – La Dignée	Absence dégrilleur MDV	
891_2017_03	STEP_Les Herbiers – La Dignée	Modification du comptage des volumes entrée STEP	
891_2017_04	STEP_Les Herbiers – La Dignée	Absence de détecteur de fumée	
891_2017_05	STEP_Les Herbiers – La Dignée	Barreaudage insuffisant	
891_2017_07	STEP_Les Herbiers – La Dignée	Absence groupe surpresseur	
891_2017_09	Rue des Basses Halles	Branchement EU arrière en mauvaise pente	
891_2018_01	STEP_Les Herbiers – La Dignée	Absence d'agitation du bassin d'aération	
891_2018_02	STEP_Les Herbiers – La Dignée	Absence de tamisage en entrée Ville	
891_2018_03	Réseau Amont PR Aumarière	Eaux parasites par tampons	
891_2018_04	Rue du pont de la ville	Réseau régulièrement obstrué	
891_2018_05	Rue Michel Favreau	Problème de Flache	
891_2020_01	Rue Edouard Branly/Rue Ampère	Eaux parasites amenés par le réseau amont	
891_2022_01	STEP_Les Herbiers – La Dignée	Forte présence eaux parasite	



Les projets à l'étude pour l'amélioration du service aux abonnés sont :

Projet à l'étude

Etude diagnostique et schéma directeur du réseau d'assainissement - ccph

poursuite travaux équipement d'autosurveillance - ccph

RSDE diagnostic amont Dignée - Les Herbiers

Réfection des réseaux d'eaux usées rue Jean Yole - Mouchamps

Réfection des réseaux d'eaux usées RD 79 - Les Epesses

Réfection des réseaux d'eaux usées avenue Georges Clémenceau - Les Herbiers

Réfection des réseaux d'eaux usées ZA de la Buzenière - Les Herbiers

Réfection des réseaux d'eaux usées rue de l'Etang - Les Herbiers

<u>Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au</u> cours du dernier exercice

La Collectivité a programmé les travaux suivants mais il n'existe pas de PPI formel :

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Construction de la station d'épuration des Epesses et restructuration du poste de relèvement du Pas Girou	2022-2023	1 848 000

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité

au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles ; nombre de demandes reçues

En euros	2021	2022
Beaurepaire	1350,89	1798,64
St Mars la Réorthe	351	321
St Paul en Pareds	134 ,04	0
Vendrennes	1980,08	622,23
Mesnard la Barotière	530,51	684,66
Mouchamps	111,21	322,38
Les Epesses	6114	5089
Les Herbiers	1419,22	544,73



Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée

conduites en application de l'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales

Sans objet.



SCHEMA RECAPITULATIF DU FONCTIONNEMENT DU SERVICE



 $\approx 438~000~\text{m}^3\,\text{d'eaux}$ claires parasites

Pas de données 2021

réseau séparatif 235 km de canalisations 49 postes de relèvement

(Beaurepaire: 1; St Mars: 1; St Paul: 3; Vendrennes: 3; Mesnard: 4; Mouchamps: 5; Les Epesses: 11; Les Herbiers: 21)

Déversement 10 160 m³ non traités 80 109 en 2021

17 STATIONS

Volumes sorties STEP: 1 579 900 m³

1 711 716 en 2021

rejet dans le milieu naturel

<u>Commentaire</u>: les eaux parasites représentent une part trop importante des effluents traités pas les stations d'épuration, dans des proportions qui vont bien au-delà de la fraction de réseaux unitaires.

La réduction des eaux parasites représente un enjeu majeur de la communauté de communes.



document établi avec le concours de